

Communiqué de presse

Non à la surveillance arbitraire des assurés !

Sion, le 05.11.2018

Forum Handicap Valais-Wallis (FH-VS), l'association faitière des organisations valaisannes de personnes en situation de handicap, dit non à l'espionnage arbitraire des assurés. FH-VS refuse ainsi la « base légale autorisant la surveillance des assurés » soumise à la votation fédérale du 25 novembre 2018. Bien qu'elle dénonce fermement la fraude à l'assurance, FH-VS estime que les principes de l'État de droit et les libertés fondamentales doivent être respectés.

Jusqu'en 2017, les assurances sociales avaient la possibilité de surveiller les assurés soupçonnés de toucher des prestations de manière abusive. En octobre 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que l'assurance accidents n'avait pas le droit d'observer les assurés, faute de base légale suffisante. En juillet 2017, le Tribunal fédéral a considéré que cette condition faisait également défaut pour l'assurance invalidité. A la suite de ces arrêts, les deux assurances ont suspendu leurs observations.

Pour remédier à ce problème, le parlement fédéral a élaboré une base légale dans l'urgence, sous la pression des assurances. Avec la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), toutes les assurances sociales sont concernées. Dès lors, **l'ensemble de la population peut potentiellement faire l'objet d'une surveillance.**

Une restriction massive des droits de la personnalité des assurés

Une personne peut être observée et faire l'objet d'enregistrements visuels ou sonores, lorsqu'elle se trouve dans un lieu public ou lorsqu'elle est visible depuis un espace public. Une surveillance à domicile est ainsi autorisée, par exemple dans le jardin, sur le balcon ou encore à travers une fenêtre. Ces observations peuvent se dérouler sur une période pouvant aller jusqu'à une année. Il s'agit là d'une atteinte très importante à la vie privée.

Une violation des principes de l'Etat de droit

Les enregistrements visuels et sonores peuvent être ordonnés directement par l'assurance. Seul l'usage d'outils techniques destinés à la localisation (traceurs GPS, drones) requiert une autorisation délivrée par un tribunal. Cette procédure donne un pouvoir disproportionné aux assureurs et n'est pas conforme aux principes d'un Etat de droit. Les assurés sont ainsi moins protégés que ne le sont les meurtriers ou les terroristes !

Payés par les compagnies d'assurance, les détectives privés sont incités à remplir leur mandat de manière à les satisfaire plutôt que de rechercher une clarification objective des faits. En outre, la réglementation concernant le profil des détectives n'est pas suffisamment précise.

Un nombre de cas insignifiant

Entre 2016 et 2017, 20 poursuites pénales ont été enregistrées pour fraude à la sécurité sociale dans toute la Suisse. Le nombre de cas ayant abouti à une condamnation n'est pas communiqué. Le nombre de fraudeur agissant avec des motivations criminelles est insignifiant.

Un projet à renvoyer à l'expéditeur

FH-VS s'oppose catégoriquement à la fraude à l'assurance et estime que la surveillance peut être justifiée dans des cas isolés. Cependant, les dispositions législatives pour réglementer ce sujet sensible doivent être conformes aux principes de l'Etat de droit, et l'atteinte aux libertés fondamentales doit rester proportionnée. Le projet de loi proposé n'étant clairement pas conforme à ces critères, il doit être rejeté.

L'association Forum Handicap Valais-Wallis est l'association faitière des organisations valaisannes de personnes en situation de handicap. Elle œuvre en faveur d'une société inclusive et s'engage pour la suppression des obstacles qui empêchent encore trop souvent les personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie en société. Interlocutrice des services politiques et administratifs, l'association travaille également en coordination avec la Commission cantonale du handicap. FH-VS compte 34 associations d'aide et d'entraide actives dans le canton.

Pour toute question, veuillez vous adresser à :

Maud Theler, Présidente FH-VS, 079 566 23 41

Thomas Burgener, Vice-président FH-VS, 079 449 56 15